



LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
SERVICE DE PRESSE

INFORMATION PRESSE

Paris, 6 janvier 2017

La Poste récompensée pour son engagement dans la lutte contre la pollution notamment avec l'apposition des vignettes CRIT'AIR

Ségolène Royal, la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a remis le 5 janvier 2017 un prix d'honneur à La Poste pour son engagement en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Le Groupe La Poste possède la flotte la plus importante de véhicules à moindres émissions polluantes au monde et soutient le programme CRIT'AIR, destiné à réduire la pollution en favorisant la circulation des véhicules les moins polluants, en équipant les véhicules de sa flotte parisienne en vignettes. De plus, La Poste anticipe les mesures réglementaires à venir en équipant tous ses véhicules en pastille CRIT'AIR au niveau national. Ainsi, avec l'appui de VEHIPOSTE, la filiale de gestion du parc automobile du Groupe, 48 000 véhicules sont déjà équipés des pastilles CRIT'AIR et l'intégralité du parc en sera équipé d'ici fin janvier.

A propos de CRIT'AIR :

Les vignettes deviendront obligatoires dès le 15 janvier 2017 pour toutes les voitures circulant à Paris. Paris insuffle le mouvement mais d'autres villes devraient bientôt le rejoindre dans les mois et années à venir, notamment dans les zones géographiques régulièrement soumises à des dépassements des seuils de pollution.

A propos des transports de La Poste :

La Poste a fait de la logistique urbaine un de ses champs d'action prioritaires. Depuis plus de 10 ans, elle est engagée dans une importante politique de développement durable et possède à ce jour l'une des plus grandes flottes de véhicules électriques au monde avec près de 33 000 véhicules électriques : voitures, quads, 3-roues et vélos à assistance électrique. A fin 2016, la moitié des tournées de facteurs était réalisée en mode électrique ou doux (à pied ou à vélo).

D'une manière générale, le parc de véhicules de La Poste est renouvelé très régulièrement (tous les 4 ou 5 ans selon le type de véhicules), ce qui permet de bénéficier des normes les plus récentes. 97% du parc de La Poste bénéficie des pastilles « Crit'Air » des 3 premières classes (0, 1, 2). Lors des appels d'offres auprès de constructeurs automobiles, les critères environnementaux entrent largement dans la sélection.

En outre, 80 000 postiers ont été formés à l'éco-conduite, pour limiter les émissions polluantes de leur véhicule.

Enfin, depuis 2012, La Poste assure la neutralité carbone intégrale de ses offres, sans surcoût pour ses clients.

Contact presse

Perrine Landry : perrine.landry@laposte.fr / 01 55 44 22 39